

LA VIE ECONOMIQUE

DU SUD-OUEST



Olivier
SALLERON,
président de la FFB
Nouvelle-Aquitaine

BÂTIMENT
« **ENTRE L'URGENCE**
ET DES CHANGEMENTS
POSITIFS »

BÂTIMENT

« ENTRE L'URGENCE ET DES CHANGEMENTS POSITIFS »

L'ÉLECTION D'OLIVIER SALLERON, ENTREPRENEUR À PÉRIGUEUX (DORDOGNE) À LA PRÉSIDENTE NATIONALE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT (50 000 ENTREPRISES REPRÉSENTANT PLUS D'UN MILLION DE SALARIÉS) S'EST DÉROULÉE DANS UN CONTEXTE INÉDIT, CONFINEMENT OBLIGE, LE 20 MARS, PAR VOTE ÉLECTRONIQUE. SON ENTRÉE EN FONCTION DEVAIT ÊTRE PROGRESSIVE À PARTIR DU 12 JUIN. RENCONTRE AVEC UN PRÉSIDENT TIRAILLÉ ENTRE L'URGENCE ET DES PISTES DE CHANGEMENTS POSITIFS.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Echos Judiciaires Girondins : Comment vivez-vous cette arrivée à la présidence nationale dans un tel contexte ?

Olivier Salleron : « C'était inimaginable, en effet. C'est une arrivée très particulière, mais je préfère être dans l'opérationnel, une mission en duo assurée avec l'actuel président. Une heure après les félicitations par téléphone, j'étais dans la boucle de négociations et d'informations, avec les acteurs de la réalisation du guide (lire encadré) : je suis au cœur du réacteur tout en restant confiné en Dordogne, entre mon entreprise et mon domicile. Je passe 8 à 10 heures par jour en visio et audioconférences. C'est finalement un formidable accélérateur relationnel, cela crée aussitôt des liens très forts avec l'équipe de la fédération. On se connaît mieux.

En 15 jours, j'ai eu des contacts avec plus de décideurs que j'aurais pu avoir en deux ans dans le contexte habituel : des relations téléphoniques régulières avec cinq ministères, ça fait bizarre même si j'ai l'expérience des négociations... Ça servira pour la suite. J'essaie de voir ce côté positif. »

EJG : Quelle était la situation, avant la crise, pour les métiers du bâtiment ?

O. S. : « Le secteur connaissait une timide reprise depuis deux ans, avec des recrutements. Les carnets de commande 2020 étaient bons pour les artisans, les PME et les grandes entreprises. Cette crise vient casser la progression dans une conjoncture favorable après une dizaine d'années difficiles. Les comptes se redressaient, les trésoreries pas encore.

Ce coup d'arrêt brutal est un danger « extra ordinaire » pour des entreprises qui n'avaient pas pu se rétablir totalement : si cela dure, s'il n'y a pas d'innovations en termes de marchés privés et publics et d'aides de l'État, nous pourrions voir 30 % à 50 % d'entre elles mettre un genou à terre – le redressement – sinon les deux – la liquidation. Les prix sont encore bas, les entreprises fragiles : on peut s'attendre à des fermetures dès le mois de juin. La marge moyenne en 2019 pour les professionnels du bâtiment était autour de 2 % : on estime la perte de chiffre d'affaires à 20 % en 2020 si la reprise des chantiers s'exécute aux tarifs donnés avant la crise, sans tenir compte des méthodologies que nous devons déployer dans le cadre d'une lente reprise du travail. On ne peut mathématiquement pas réussir à s'en sortir avec une rentabilité dégradée. Il faudrait augmenter les prix de 20 % en moyenne dans le bâtiment, du fait des précautions nécessaires pour la main-d'œuvre. On va forcément passer plus de temps sur des chantiers qui mettront des mois à redémarrer, ce qui va dégrader les relations entre les corps d'état, compliquer celles entre les entreprises et les maîtrises d'œuvre, et les maîtrises d'ouvrage. »

EJG : Lorsque vous parlez de solutions innovantes à trouver, que pouvez-vous proposer aux pouvoirs publics ?

O. S. : « Le plan de relance est valable pour un rebond immédiat : report des charges sociales et fiscales, congés payés lissés sur plusieurs mois, étalement des prêts bancaires pour les investissements, mais il faudra les payer un jour et une entreprise qui ne tourne pas garde ses charges fixes.

Olivier
SALLERON,

PDG de l'entreprise de
chauffage, climatisation,
plomberie Salleron SAS,
à Périgueux (24)

« LES MÉTIERS DU BÂTIMENT
VONT FORCÉMENT ÉVOLUER,
RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS,
S'OUVRIR DAVANTAGE
À L'ENVIRONNEMENT »

Nous comptons sur le maintien des travaux d'été prévus dans les lycées, collèges et écoles, nous espérons que les conseils régionaux, départementaux et municipaux donnent le tempo pour que les autres maîtres d'ouvrages suivent. Pas question de créer d'autres marchés, qu'on ne pourrait pas assurer : il faut assurer ce qui était prévu, dans de bonnes conditions. Pour que ce choc économique ne soit pas encaissé par les seules entreprises du bâtiment, il faudra trouver des méthodes de maîtrise d'œuvre pour nous faciliter les choses, toujours en sécurité sanitaire. Nous devons revenir sur les chantiers avec des avenants pour tenir compte du nombre d'heures à passer, y compris sur les marchés du logement et marchés privés. Sans cela, les entreprises vont s'effondrer après avoir tiré sur la corde jusqu'au bout. Et les chantiers s'arrêteront, faute de combattants : nous devons tenir sur la durée. »

EJG : Peut-on sortir plus fort de ce genre de situation ?

O. S. : « On a pris conscience que l'activité humaine peut s'arrêter du jour au lendemain. On n'était pas prêts à tout cela et on va observer des modifications de stratégie. Que ce soit pour faire tourner l'économie ou pour les échanges humains, on voit bien que les technologies de communication font gagner du temps et permettent d'aller droit au but. On devrait conserver les apports en concision, en facilité de travail : on passe une heure en visio là où on mettait quatre heures jusque-là, la discipline est plus grande, avec des prises de paroles constructives. Le gain de temps est primordial aussi dans les réunions et les visites de chantier. Je m'appuierai sur cette expérience dans la gouvernance de la FFB. Mon programme insistait déjà sur ce que j'avais développé en Nouvelle-Aquitaine, sur l'innovation dans le bâtiment et tout ce qui améliore les gestes quotidiens, le BIM, le Lean, le télétravail...

Les métiers du bâtiment vont forcément évoluer, réduire les déplacements, s'ouvrir davantage à l'environnement. Je souhaite aussi créer une direction de la communication, transversale et en direction des jeunes : il va falloir les attirer, tout comme les personnes en réorientation, et démontrer que nos métiers sont technologiques et innovants.

Je reste optimiste, c'est sûrement lié à ma trajectoire. Je suis entré à la fédé pour rejoindre une bande de copains, nouer des échanges professionnels et amicaux. J'ai dû reprendre rapidement la présidence périgourdine, il y a seulement sept ans, puis la présidence régionale, en 2017. J'ai réalisé la fusion des trois anciennes régions, soit 12 départements de Nouvelle-Aquitaine sur lesquels je veille encore, en lien avec les partenaires locaux. Tout est allé très vite, avec la vice-présidence nationale et la commission sociale. Je porte un certain renouveau malgré la crise que nous traversons. »

« EN 15 JOURS, J'AI EU DES CONTACTS AVEC PLUS DE DÉCIDEURS QUE J'AURAIS PU EN AVOIR EN 2 ANS DANS UN CONTEXTE HABITUEL »

BÂTIMENT : UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Avec 70 % des entreprises du bâtiment ayant procédé à du chômage partiel, la profession s'est battue, avec les Travaux publics, pour obtenir les autorisations dès la première semaine de confinement moyennant l'écriture d'un guide des bonnes pratiques, publié jeudi 2 avril. Afin que ceux qui ne peuvent pas poursuivre les chantiers, dans des conditions de sécurité décrites, accèdent au chômage partiel sans réserve.

Ce guide apporte des critères précis pour déterminer la possibilité d'accès au chantier et, si la sécurité n'est pas garantie, de chômage partiel. « On a du travail, on veut honorer nos carnets de commandes, ça ne nous fait pas plaisir de rester chez nous et de quémander du chômage partiel, ce n'est pas dans nos habitudes, c'est la première fois en 47 ans d'histoire de l'entreprise familiale : mais on ne veut pas prendre de risque. » Les prescriptions ont été fixées par l'OPPBTP, organisme paritaire qui régit la prévention dans le BTP depuis 70 ans, avec la CAPEB, FFB, FNTP et SCOP. Représentants des salariés et des dirigeants de tous les métiers concernés ont contribué à cette réalisation : la première édition, écartée par le gouvernement, a été retravaillée en une semaine et a reçu l'accord des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail. Mais les organisations salariales ne l'ont pas encore paraphé.

BIEN VIVRE LE TÉLÉTRAVAIL

COACH, ARCHITECTE D'INTÉRIEUR, DIÉTÉTICIENNE, ÉDUCATEUR SPORTIF... QUATRE PROFESSIONNELS LANDAIS DESSINENT LEUR KIT DE SURVIE POUR UN TÉLÉTRAVAIL (PRESQUE) SEREIN. ET SI CETTE PÉRIODE CONSTITUAIT AUSSI UNE OPPORTUNITÉ DE PRENDRE CONSCIENCE DE L'ESSENTIEL ?

Par Nelly BÉTAILLE

L'HEURE DE L'INSTROSPECTION



Hélène RENUCCI,
coach de vie personnelle
et professionnelle
à Saint-Paul-lès-Dax

« Coachi coacha », c'est le nom du coaching gratuit en visioconférence que s'approprient à lancer quatre professionnelles certifiées, à Paris, en Île-de-France et dans les Landes. « Un peu de bonne humeur dans cette période compliquée nous semblait essentiel », résume Hélène Renucci, coach de vie professionnelle et personnelle à Saint-Paul-lès-Dax. Bien

sûr, il y a d'abord quelques principes simples à adopter pour garder le moral : conserver le même rythme que quand on va travailler, ne pas se coucher ni se lever trop tard. Élaborer chaque soir une to-do-list pour le lendemain en fixant des plages horaires que l'on respecte dans la mesure du possible. Avec les enfants, réserver des temps de jeu et de partage, tout en définissant le

cadre en précisant la tranche horaire au cours de laquelle on doit travailler et ne pas être dérangé...

« Pour rester dans un contexte positif, il est essentiel de conserver le contact visuel avec ses proches et ses collègues, via Facetime ou Skype. Il faut profiter de cette période pour se recentrer sur soi, son activité, dans une vision de long terme. Pourquoi ne pas profiter de cette période pour travailler sur ces projets que, pris dans le tourbillon du quotidien, on avait longtemps reportés ? », suggère-t-elle. L'occasion aussi de faire le point sur ce qui nous convient et ce que l'on aimerait changer dans notre vie, se concentrer sur des choses vraiment importantes pour nous. En profiter pour renouer avec ses passions. Au final, cette phase de confinement pourrait bien présenter de nouvelles opportunités.

« Certes, nous n'avons pas la maîtrise sur le virus et l'idée de perdre le contrôle peut susciter l'angoisse. Mais nous gardons le contrôle sur notre propre responsabilité : se protéger et protéger les autres, sur la bienveillance, la solidarité. » Et de prendre pour exemple ceux qui, chaque soir à 20 h, applaudissent les soignants ou d'autres qui donnent des cours de Pilates depuis leur balcon... « Il s'agit d'un petit geste qui remonte le moral, qui permet de se sentir faire partie d'un tout. C'est aussi une forme de reconnexion. Un lien se recrée d'une façon différente de la routine quotidienne. Il faut rester focalisé dessus pour passer la période ».

<https://lacléducoaching.fr>



PLEINS FEUX SUR LE BUREAU

Emmanuelle **PATTE**,
architecte d'intérieur à Mont-de-Marsan

Les conditions idéales pour travailler chez soi ? « Il n'existe pas de règle d'or, à chacun ses besoins. Il faut d'abord savoir s'écouter et recréer son univers », suggère Emmanuelle Patte, architecte d'intérieur à Mont-de-Marsan. En clair, ceux qui ont besoin d'un espace zen déplaceront les objets qui les perturbent pour faire place nette, les autres rétabliront rapidement le désordre plus ou moins étudié qui règne habituellement sur leur poste de travail. Un environnement serein, sans pollution sonore, facilite néanmoins la concentration. Une pièce sombre peut générer plus rapidement la fatigue. « Il vaut donc mieux privilégier une pièce baignée de lumière, s'installer face à une baie vitrée ou dans une pièce qui propose une large vision pour que l'œil ne butte pas sur un mur. Sinon autant s'enfermer dans un placard », sourit-elle. « En effet, il y a la raison



et le ressenti. Dans la mesure où on reste en position statique pendant plusieurs heures, il est préférable d'éviter les pièces grises, privilégier ici ou là les touches de couleurs. » Le rouge, le jaune et l'orange boostent quand la démotivation gagne du terrain. Le violet et le bleu marine ont plutôt tendance à apaiser... Et, il se pourrait que nous en ayons tous rapidement besoin.
www.emmanuelle-patte-architectedinterieur.fr

INTENSIFIER LES MOUVEMENTS DU QUOTIDIEN

Clément **MARRON**, éducateur sportif,
Natural Spirit CrossFit à Seignosse

Sans être forcément très sportifs, nous voilà un rien paniqués à l'idée de rester rivés à notre écran sans bouger... Phénomène inédit, depuis l'interdiction de courir au-delà du pâté de maisons, l'envie nous démange de rechausser ces vieux baskets relégués au fond d'un placard depuis bien longtemps. Et si on commençait tout simplement par amplifier les mouvements du quotidien ? Le pack de bouteilles d'eau qu'on soulève, celui de lait que l'on range dans le placard haut perché, les clés tombées sur le sol que l'on ramasse en s'accroupissant et en se relevant avant de les ramener derrière la tête, en veillant toujours à garder la bonne posture... « Il suffit d'ajouter du volume en répétant plusieurs fois ces mouvements », suggère Clément Marron, éducateur sportif, responsable de la salle de sport Natural Spirit CrossFit à Seignosse. La meilleure solution pour se dépenser intensément ? Jouer avec ses enfants qui ne demandent qu'à décompresser après les trois heures obligatoires de devoirs par jour. « Ceux qui suivent un entraînement sportif régulier continueront à bouger à la même heure pour préserver leur rythme de vie. » Pour conserver ses partenaires de jeu, on peut aussi rejoindre les pages Facebook « spécial confinement » créées pour l'occasion.

www.facebook.com/NaturalSpiritCrossFit



ÉVITER FRINGALES ET COUPS DE POMPE

Marina **FRELICH**,
diététicienne-nutritionniste à
Capbreton

À l'heure de la pause, compte tenu du stress ambiant, du sentiment de solitude qui gagne du terrain, on se laisserait bien tenter par la tablette de chocolat qui nous fait de l'œil. Halte-là ! « Il ne faut pas confondre collation et grignotage », prévient Marina Frellich, diététicienne-nutritionniste, à Capbreton. « Le grignotage, c'est quand on mange n'importe quoi quand c'est trop tard. La collation est une prise alimentaire structurée qui anticipe l'apparition de la faim et qui s'inscrit dans l'équilibre alimentaire de la journée. » Pour éviter les coups de pompe et les fringales, la professionnelle conseille d'organiser des prises alimentaires toutes les six heures. On démarre la journée par un petit-déjeuner riche en protéines et en graisses, pauvre en sucres qui déclencheraient le besoin et l'envie de sucre toute la journée. On oublie les croissants et on n'en rajoute pas sur les jus de fruits, le pain ou les céréales. On pense à boire de l'eau non minéralisée entre les repas. Pour le déjeuner, on prend le temps de cuisiner un repas complet, associant les glucides (féculents, pain aux céréales) sources d'énergie, les légumes riches en fibres, les protéines (viande, œufs, poisson) et les graisses. « C'est la combinaison de ces différents éléments qui donnent le sentiment de satiété, régule la glycémie dans le sang. » Et le soir même formule en plus léger si l'on souhaite entrer dans les maillots de bain de l'été pour des vacances bien méritées.

<https://www.facebook.com/dieteticienneCapbreton>



LA FRAISE MALGRÉ TOUT

SI LA CRISE SANITAIRE N'ÉPARGNE PAS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES, POUR LA FRAISE LABEL ROUGE, LA SAISON RESTE STABLE À CE JOUR, FRUIT DE PLUSIEURS INITIATIVES RESPONSABLES.

Par Chantal BOSSY



© D.R.

L faut l'avouer, le marché des fraises est frappé de plein fouet par l'épidémie du Coronavirus. En raison d'un manque de main-d'œuvre, le ramassage des fruits est notamment rendu compliqué. Pour pallier ce manque, les producteurs de fraises Label Rouge ont pu d'ores et déjà compter sur la solidarité de nombreux volontaires souhaitant soutenir les agriculteurs dans les exploitations. En effet, le ministère de l'Agriculture estime qu'environ 130 000 personnes ont répondu à l'appel du secteur agricole.

Concernant la fraise Label Rouge, de nombreux producteurs ont pu compléter leur équipe de ramasseurs grâce à cette solidarité. Ces initiatives ont permis de minimiser les pertes sur les étals tout comme la démarche menée par les dirigeants des grandes enseignes pour s'associer aux producteurs locaux et proposer aux consommateurs des produits qualitatifs et d'origine française. Les grandes enseignes de la distribution se sont effectivement engagées à mettre

en avant les produits français et uniquement français, notamment les produits de saison comme la fraise Label Rouge. Aujourd'hui, dans toutes les grandes surfaces, on ne trouve quasiment que de la fraise française. Ces différentes initiatives commencent à porter leur fruit permettant ainsi à la consommation de la fraise de repartir à la hausse en fin de semaine dernière.

PRISE DE CONSCIENCE

Fruit préféré des français, la fraise bénéficie d'une belle notoriété permettant de séduire les consommateurs, même en période de confinement, notamment lorsqu'elle arbore le Label Rouge sur ses barquettes. En effet, avec cette crise, les consommateurs souhaitent se tourner davantage vers des produits de qualité, de saison et locaux. Une prise de conscience et un changement de consommation que les 65 producteurs Label Rouge espèrent voir perdurer à la fin de cette crise sanitaire et pour les nombreuses années à venir. Fondante, parfumée et colorée, la fraise Label Rouge est une source inépuisable de délices, de créations et de saveurs. Atteignant son pic de consommation d'ici quelques jours, ce délicieux produit s'adapte aux goûts et aux envies de tous avec la Gariguettesucree-acidulée, la Ciflorette douce et aromatique et la Charlotte très sucrée.

DE NOMBREUX PRODUCTEURS DE FRAISES ONT PU COMPLÉTER LEUR ÉQUIPE DE RAMASSEURS GRÂCE À LA SOLIDARITÉ DE VOLONTAIRES

LE FOIE GRAS MENACÉ

LA FILIÈRE FOIE GRAS S'INQUIÈTE AVEC LA SURVENUE DU CORONAVIRUS ET LES MESURES DE CONFINEMENT. ELLE EN APPELLE À LA SOLIDARITÉ DE LA DISTRIBUTION ET DES CONSOMMATEURS.

Par Michel CASSE

Le foie gras, même démocratisé, demeure un produit de fête. La preuve en est que les périodes de forte consommation de foie gras, magrets et confits d'oie et de canard se concentrent autour de Noël, Pâques et les fêtes du printemps. C'est dire, alors que la consommation était repartie à la hausse après les crises et les abattages massifs de 2016 et 2017, si l'épidémie de Coronavirus porte un rude coup à la filière. Les professionnels sont ainsi confrontés à une très forte chute des ventes liée aux mesures de confinement, à la fermeture des restaurants, à une moindre mise en avant de leurs produits en grande distribution, aux fermetures des marchés et à l'arrêt des activités à l'exportation. Les derniers chiffres disponibles illustrent parfaitement la gravité de la situation. Près de 60 % des débouchés de la filière sont fermés et le recul moyen des ventes des PME et des producteurs du secteur tous produits confondus est d'environ 30 % depuis le début du confinement. Selon le panéliste IRI, les ventes de foie gras mi-cuit ont par exemple connu une baisse de 50 % lors de la semaine du 29 mars dernier sur le total hypermarchés, supermarchés, Proxi et drive. Ces reculs de ventes importants constituent une menace grave et réelle sur les 100 000 emplois directs et indirects de la filière, depuis les couvoirs jusqu'aux entreprises de transformation en passant par les éleveurs.

APPEL À LA SOLIDARITÉ

Face à cette crise qui menace leur existence même, l'ensemble des professionnels de la filière en appelle au soutien de la grande et de la petite distribution pour une plus grande mise en avant des foies gras, magrets et confits dans les rayons de ses magasins. Ils demandent aussi aux enseignes de ne pas renoncer aux opérations déjà programmées, de bien vouloir mettre

en place des actions de promotion d'urgence et de ne pas annuler un certain nombre de commandes. Ils aimeraient, enfin, voir une plus forte présence de leurs produits dans les réseaux drive, e-commerce et magasins de proximité. Les producteurs de foie gras font en outre appel à la solidarité des consommateurs français. Dans cette période de très grande difficulté pour les éleveurs et les agriculteurs, chacun peut en effet les soutenir à la hauteur de ses moyens en achetant du foie gras, des magrets ou des confits. L'occasion, pour les fêtes de Pâques mais aussi pourquoi pas tous les week-ends de printemps suivants, de s'offrir une parenthèse festive dans la tristesse ou la monotonie de ce confinement parfois pesant ! Cela tombe bien : le magret et le confit se prêtent particulièrement bien à « la cuisine de confinement » à laquelle s'adonnent actuellement les Français grâce à leur facilité de conservation sous vide ou en conserve ainsi qu'à leur facilité de mise en œuvre en cuisine.



LES VENTES DE FOIE GRAS
MI-CUIT ONT BAISSÉ DE 50 %

© Charles Haynes

DORDOGNE PLATEFORME NUMÉRIQUE EN PÉRIGORD- LIMOUSIN

Après les villes de Pau et Dax, la Communauté de Communes Périgord-Limousin est le troisième établissement public du Sud-Ouest à créer sur son site Internet une plateforme numérique de l'emploi. Créée en partenariat avec Pôle Emploi, elle recense l'ensemble des offres à pourvoir dans un rayon de 50 km autour de Thiviers. Ses données sont actualisées en temps réel. Plus de 1 000 offres d'emploi étaient déjà disponibles, avant la crise, dans ce rayon géographique auprès de différents types d'employeurs : entreprises, associations, collectivités, autres établissements publics et privés. Les personnes à la recherche d'un emploi peuvent se connecter en sélectionnant une commune, un rayon géographique et saisir des mots clés en lien avec la recherche. Il est aussi possible de postuler en ligne. Les employeurs peuvent quant à eux diffuser en contactant le service Entreprises de Pôle Emploi (05 53 56 47 45 - emilie.salles@pole-emploi.fr) ou l'Espace Entreprises de la Communauté de Communes Périgord-Limousin (05 53 62 28 22 - espace.entreprises@perigord-limousin.fr) Les partenaires et collectivités sont mobilisés pour faire connaître cet outil numérique par le biais de leurs moyens de communication.

DORDOGNE LA DIGITALISATION SAUVE LES COURS À SAVIGNAC

La crise sanitaire avec confinement imposé a poussé Savignac, comme d'autres établissements, à faire preuve de créativité avec des outils pédagogiques alternatifs, principalement digitaux, pour un enseignement à distance. L'équipe propose des classes virtuelles, en adaptant certains modules et modalités d'évaluation, et en s'appuyant sur la flexibilité et la coopération des intervenants.

Côté informations et admissions, des webinaires ou réunions d'information en ligne s'adressent aux lycéens, étudiants et leurs familles pour présenter le cursus à Savignac. Le public s'inscrit à ces réunions pour poursuivre les démarches d'orientation, même à distance. Animées par un membre de l'équipe et avec l'appui d'un étudiant qui apporte son témoignage, ces réunions sont appréciées dans cette période de choix. Des séances sont prévues chaque semaine (prochaines les 16 et 21 avril à 17 h 30). Les épreuves d'admission ont été maintenues et adaptées pour se pratiquer à distance. Ces bouleversements ont accéléré un mouvement déjà engagé à Savignac puisque l'école de la CCI Dordogne a investi sur un studio équipé d'un matériel de captation et de montage afin de réaliser des vidéos e-learning afin que les étudiants bénéficient d'un apprentissage de type « blended learning », combinaison d'acquisition en ligne et de présentiel, facilitant la transmission et la collaboration. Cet équipement permet une réactivité pour traverser la crise, même si l'école privilégiera encore la pédagogie en face-à-face et le travail de groupe, au contact du monde de l'entreprise.





LANDES

MAISON LAFITTE ET MICHEL GUÉRARD MOBILISÉS POUR LES EHPAD

Michel Guérard, le chef *** des Prés d'Eugénie et le producteur de foie gras et de confit de canard La Maison Lafitte à Montaut ont uni leurs talents pour proposer aux 600 résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de la Chalosse et du Tursan un repas de fête pour le dimanche de Pâques, le 12 avril. Un partenariat qui ne s'arrête pas là puisque depuis le début du confinement le producteur landais a proposé à Michel Guérard, frappé de plein fouet par la fermeture de ses restaurants, de reprendre dans ses ateliers plusieurs de ses salariés au chômage technique. Un juste retour des choses puisqu'en mai 2016, quand l'activité de La Maison Lafitte avait brusquement été interrompue en raison du premier épisode de grippe aviaire, Michel Guérard avait repris dans son établissement des salariés alors au chômage technique.

NOUVELLE-AQUITAINE

ENTREPRISES INDUSTRIELLES ENGAGÉES

La plateforme de mise en relation d'initiatives industrielles lancée le 30 mars par la Région Nouvelle-Aquitaine compte déjà 182 entreprises capables de se repositionner sur les besoins médicaux d'urgence pour près de 500 demandeurs afin de répondre aux besoins en produits : masques, blouses, respirateurs... Parmi elles, 67 girondines (aéronautique, logistique et stockage, télé-médecine, blanchisserie, confection, fourniture pour tests diagnostics, impression 3D, maroquinerie), 9 landaises (fabrication de masques, dispositif médical), 9 en Lot-et-Garonne (gels hydro-alcooliques, impression 3D), 8 en Dordogne (découpe laser de visières, couture, décontamination). Animée par l'agence régionale de développement et d'innovation (ADI N- A), la plateforme permettra également d'offrir une base de données essentielle pour une stratégie industrielle régionale à moyen terme de positionnement sur des équipements médicaux essentiels.

NOUVELLE-AQUITAINE LA PLATEFORME ALIMENTATION CITOYENNE DE MIMOSA

Face aux difficultés que rencontre le secteur agricole en cette période de crise, MiiMOSA, leader du financement participatif dédiée à l'agriculture et de l'alimentation, lance la plateforme alimentationcitoyenne.fr. L'objectif : mettre en relation, partout en France, des agriculteurs en recherche de main d'œuvre ou souhaitant vendre leurs produits, avec des citoyens souhaitant donner un coup de main, ou faire leurs achats auprès des producteurs.



24. DORDOGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bertrand GUILLAUME, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SALIGNAC-EYVIGUES (Dordogne) 1 Place d'Alsace, le 11 mars 2020 a été constituée un groupement agricole d'exploitation en commun ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Ce groupement a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement, et soient conformes aux textes régissant les groupements agricoles d'exploitation en commun.

Dénomination : **BEL ARBRE**

Siège social : SAINT-GENIES (24590) Le Chafour. Durée : 99 années.

Apport par Monsieur Eric MANIERE : A SAINT-GENIES un terrain cadasté section AX n° 334 et 336 pour 1ha41a32ca évalué à 3.500 € et apport à titre onéreux pour 43.770 € soit un total de 49.500 €

Apport en nature par Monsieur Dorian GAUTHIER d'un montant de 33.000 € Le montant total des apports s'élève à 82.500,00 € égal au montant du capital social.

Toute cession de parts entre associés est libre lorsque le groupement agricole d'exploitation en commun comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession de parts, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.

L'exercice social : Il débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Co-gérants : Monsieur Eric MANIERE demeurant à SAINT-GENIES et Monsieur Dorian GAUTHIER demeurant à SAINT-GENIES.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC

Pour avis,

Maître Bertrand GUILLAUME
20VE01270



5 rue Junier Rabier 24100 Bergerac
bergerac@odypso.fr

DU GALINOU
Société civile d'exploitation agricole au capital de 100 €
le galinou - 24140 GAGEAC ET ROUILLAC
RCS BERGERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 avril 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **DU GALINOU**

Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole

Au capital de : 100 €.

Siège social : Le Galinou 24140 GAGEAC ET ROUILLAC.

Objet : Activité d'élevage d'ovins et de toutes cultures végétales nécessaires à cet élevage.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

Dirigeant(s) : M. Thomas MAILLE, demeurant Labaume Est 24130 GINESTET et M. Emmanuel DA ROS, demeurant 3900 route du Fleix 24130 SAINT PIERRE D'EYRAUD.

Pour avis

20VE01261

CAR BLACK
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 avenue Guy de la Rigaudie 24600 RIBERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RIBERAC (24600), 13 Avenue Guy de la Rigaudie du 10 mars 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **CAR BLACK**

Siège social : 13 Avenue Guy de la Rigaudie 24600 RIBERAC

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la construction, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, l'aménagement, l'entretien, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, urbains et ruraux, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de droits et biens immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civile de la société ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation des droits et biens immobiliers inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; la prise d'intérêts et de participations dans toutes les sociétés,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Yoann ROUGIER, demeurant La Combe, 24320 VERTEILLAC

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

Pour avis, La Gérance
20VE01269

Par ASSP du 29/03/2020, il a été constitué la SCI dénommée **CANI**. Siège social : le bourg 24520 Saint-Agne. Capital : 100 €. Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et Immobiliers. Gérance : M. NICOLAS FAGE, le bourg 24520 St-Agne. Cessions soumises à agrément. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BERGERAC.

20VE01258

Par ASSP du 07/04/2020, il a été constitué une EURL dénommée **DU LAC**. Siège social : 22 rue des sablières le roudier 24110 Saint Astier. Capital : 1 000 €. Objet : le commerce de détail de produits d'alimentation et la vente de boissons alcoolisées à emporter. Gérance : M. STEPHANE EDELY, 22 rue des sablières le roudier 24110 Saint Astier. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de PERIGUEUX.

20VE01268

ABONNEZ VOUS

HEPTA HOME
Société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €
Siège social :
2 rue Alfred Nobel
24750 Boulazac Isle Manoire

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Boulazac du 30 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HEPTA HOME**

Forme : Société par actions simplifiée

Siège : 2 rue Alfred Nobel 24750 Boulazac Isle Manoire

Objet : la construction, l'acquisition, la gestion, l'administration et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ou biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Président : société **LA FONCIERE MONTARNASSE**, dont le siège est 2 rue Alfred Nobel 24750 Boulazac Isle Manoire (420 629 628 RCS PERIGUEUX)

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement des cessions d'actions : Toute transmission d'actions ou de valeurs mobilières, y compris entre associés et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

Le Président
20VE01262



5 rue Junier Rabier 24100 Bergerac
bergerac@odypso.fr

SCI DU GALINOU
Société civile Immobilière au capital de 100 €
le galinou 24240 GAGEAC ET ROUILLAC
RCS BERGERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 Avril 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **DU GALINOU**

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Au capital de : 100 €.

Siège social : le galinou, 24240 GAGEAC ET ROUILLAC.

Objet social : L'acquisition, la gestion et location de tous biens immobiliers

Gérance : M. Thomas MAILLE demeurant labaume est 24130 GINESTET et M. Emmanuel DA ROS demeurant 3900 route du fleix, 24130 SAINT PIERRE D'EYRAUD

Clause d'agrément : Agrément de plus des trois quarts des associés pour toutes cessions

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

Pour avis

20VE01275

LA VIE ECONOMIQUE
DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ECONOMIQUES



SE CHARGE DE VOS
**APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUETE**

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

20300302

20300303

SCI LA RUCHE 2
Capital social 1000 Euros
Siège social Lieudit Saint
Geraud Sud - 24700 SAINT
GERAUD DE CORPS SIREN
879290856 RCS BERGERAC

Le 3 février 2020, l'assemblée générale de cette société ayant pour gérant la société RAVAZOA (RCS 853613305) a décidé de transférer le siège social ZAE LES GRAULES - 24400 LES LECHES.

Pour avis.
20VE00886

BLACK SECURITE
Société par actions simplifiée
au capital social de 5 000 €
Siège social :
1211 route de l'Etang
33220 Saint Avit Saint Nazaire
818 879 785 LIBOURNE

Le 26/03/2020, l'assemblée des associés de cette société ayant pour président BLACHERIE Emeric demeurant 1211 route de l'Etang 33220 Saint Avit Saint Nazaire a décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Le Bousquet 24500 Saint Cyprien d'Eymet. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BERGERAC.

Pour avis.
20VE01236

SCI HOTEL DE VESONE
Société civile immobilière au
capital de 300.000 €
Siège : 14 Rue des Remparts
91100 CORBEIL ESSONNES
441429453 RCS de EVRY

Par décision de l'AGO du 30/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/04/2020 au 31 Boulevard DE VESONE 24000 PERIGUEUX.

Président : M. MONTEIL JEAN-CLAUDE 31 Bd DE VESONE 24000 PERIGUEUX

Radiation au RCS de EVRY et ré-immatriculation au RCS de PERIGUEUX.
20VE01285

INTERICO
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 €
Siège : les Roussilloux 24140
ST JEAN D ESTISSAC
805405362 RCS de BERGERAC

Par décision de l'AGO du 31/12/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 10.980 € par apport de compte courant d'associés, le portant ainsi à 11.030 € à compter du 13/01/2020. Mention au RCS de BERGERAC
20VE01283

DOMAINE DE BRIDOIRE
SARL au capital de 7 622.45 €
Siège social : Lieu-dit CHATEAU
De Bridoire 24240 RIBAGNAC
390 706 034 RCS BERGERAC

Suivant décisions extraordinaires de l'associée unique en date et à compter du 03.01.2020, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : DOMAINES DE BRIDOIRE ET DE MARZAC. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC. Pour avis, la gérance
20VE01257

SCI ANDRIEUX
Société civile au capital de :
244 680,67 Euros Siège social :
BERGERAC, 118 rue Clairat
R.C.S : BERGERAC
D 388 050 452 (92D 70)

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2020, l'assemblée générale de la SCI ANDRIEUX a nommé :

- Monsieur Alain ANDRIEUX, né à BERGERAC, le 29 janvier 1955, demeurant à BRUGES (33520) Résidence Boulogne - apt 43 - Bâtiment B - 28 Avenue Raymond Manaud, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Pierre ANDRIEUX gérant démissionnaire.

Mentions sera faite au RCS de BERGERAC où la société est immatriculée.
20VE01264

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION**

Suivant testaments olographes en date du 07/03/2006 et du 20/06/2017, Monsieur **Jean Louis SAUTY** Né à LISLE (24350), le 23 septembre 1925 Décédé à RIBERAC (24600), le 4 janvier 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Etienne DUBUISSON, notaire à BRANTOME en Périgord, le 14/01/2020 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Etienne DUBUISSON, notaire à BRANTOME en Périgord (24310), référence CRPCEN : 24005, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
20VE01284

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE
PÉRIGUEUX**

Par ordonnance en date du 04 Novembre 2019, le Président du Tribunal judiciaire de Périgueux a converti la procédure de liquidation en liquidation judiciaire simplifiée obligatoire à l'égard de **M. Nicolas LIMOUSIN**, Architecte paysagiste, demeurant Faugère - 24210 Bars. Liquidateur : Me Nicolas LEURET - Liquidateur Le Mercurial 78 rue Victor Hugo 24000 Périgueux. Juge commissaire : M. Hervé BALLEREAU A ordonné la publicité dudit jugement.
20300301

ABONNEZ VOUS

47. LOT-ET-GARONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AGEN du 11 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **FRANÇOIS D**

Forme sociale : Société civile immobilière

Siège social : 95 Rue Montesquieu AGEN (Lot-et-Garonne)

Objet social : Propriété gestion construction administration et location de tous biens mobiliers et immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 € constitué unique-ment d'apports en numéraire

Gérance : **Stéphanie DEGROOTE**, demeurant 95 Rue Montesquieu AGEN (Lot-et-Garonne).

Clauses relatives aux cessions de parts : quelle que soit la qualité du cessionnaire, avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

La Gérance

20VE01267



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à BIAS du 01/04/2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **ELSA**, Siège : 1213 Avenue de Bordeaux «lasnauzes» 47300 BIAS, Durée : 99 ans, Capital : 10 000 €, Objet : Location meublée d'appartements et ou de maisons destinées à l'habitation principale ou secondaire, prestations para-hôtelières, organisation de séminaires, accueil de groupes. Prestations de services auprès des entreprises ou des particuliers. Président : **SC MALBET INVESTISSEMENTS** dont le siège social est à Lasnauzes 47300 BIAS, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 407 997 881. Directeur Général : **M. Christophe MALBET** demeurant à Lasgranges 47340 SAUVAGNAN. La Société sera immatriculée au RCS D'AGEN. Pour avis
20VE01277

**LA VIE
ECONOMIQUE**
DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ECONOMIQUE
106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55



LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des
Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **SCI 2 CH + L**
Forme : Société civile
Capital statutaire : variable entre MILLE et DIX MILLE Euros
Capital minimum : MILLE Euros
Capital de fondation : TROIS MILLE Euros divisé en TROIS CENTS parts de DIX Euros chacune, constitué exclusivement d'apports en numéraire.

Siège : Couvent Sainte Anne – rue du Couvent 47230 FEUGAROLLES

Objet : En France et à l'étranger : l'acquisition et la construction de tous biens immobiliers ou mobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit. L'administration et la gestion du patrimoine social.

Durée : Soixante années à compter de son immatriculation, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Gérant : Monsieur Claudio CANAPARO, demeurant à 47230 FEUGAROLLES, lieu-dit « Saint Genès ».

Cession de parts à des tiers : soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN. 20VE01287



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 mars 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société **MICRO DU GRAVIER**, sarl au capital de 12 500 euros dont le siège social est situé 14 Avenue du Générale de Gaulle 47000 AGEN, immatriculé au RCS sous le numéro 825 261 613 RCS AGEN, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 12 500 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Anthony DELBOS et M. Jérôme DELBOS, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : la société MICRO HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 1 900 000 euros, ayant son siège social 22 Avenue du Générale de Gaulle 47000 AGEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 849 975 602 RCS AGEN, représentée par M. Jérôme DELBOS.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : la société ANTHO MICRO INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, ayant son siège social 22 Avenue du Générale de Gaulle 47000 AGEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 624 316 RCS AGEN, représentée par M. Anthony DELBOS.

Pour avis, Le Président
20VE01266

Emanuela GRIESSER
Avocat à la Cour
34 Rue Jean Burquet
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 91 57 10
Fax : 05 56 44 15 29
E-Mail : egruesser@egr-avocats.fr
Case 1025

**SAS BARRETEAU
COPEAUX LANDES
SAS AU CAPITAL DE 14 000 €
SIÈGE : LAMANGEYRE
47420 HOUEILLRE
RCS AGEN 487 799 710**

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération de l'associé unique du 7.02.20, il a été décidé de nommer en qualité de président la SAS HOALTAU dont le siège est situé Lieu Dit Platon 33670 SADIRAC en remplacement de M. Serge BARRETEAU, et de nommer en qualité de Directeur Général, M. Olivier VILLEMONTÉIX demeurant Lieu Dit Platon 33670 SADIRAC à compter du 07-02-2020. Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis
20VE01273

**ACCES SONO VIDEO
SARL AU CAPITAL DE
8 000 € - SIÈGE SOCIAL :
3 ROUTE DE MIRADOUX
47220 ASTAFFORT
539 815 878 RCS AGEN**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée à caractère extraordinaire du 02/03/2020, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 42 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui a porté le capital social de la somme de 8 000 € à la somme de 50 000 €.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis
20VE01278

**MAISON DE LA RADIO ET DE LA
TÉLÉVISION**, SARL au capital de 1 000 €
Siège social : Au Bourg 47250 SAMAZAN
RCS AGEN 793 339 102. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 31-33 Rue du Château d'Eau 75010 PARIS à compter du 09/04/2020. Radiation au RCS de AGEN et immatriculation au RCS de PARIS.
20VE01276



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération du 30 mars 2020 de la société **LTT**, sarl en liquidation au capital de 8 000 euros dont le siège est situé 55 Péristyle du Gravier 47000 AGEN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 524 478 385 RCS AGEN, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Pascal LIOTTO, demeurant 49 quater Avenue de l'Ermitage 47000 AGEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 55 Péristyle du Gravier 47000 AGEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur
20VE01280



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Suivant acte sous seing privé en date du 7 avril 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de AGEN 1, le 9 avril 2020, sous la mention Dossier 2020 00010212, référence 4704P01 2020 A 00823, Madame Anne-Marie MIRALLES, demeurant 53 Rue Nationale 47290 Cancon, a cédé à Madame Sandrine LEPREUX, demeurant 8 Rue Fernand Pouillon 47290 Cancon, son fonds de commerce de librairie, papeterie, articles scolaires, articles de fumeurs, bibeloterie, parfumerie, carterie, bijoux fantaisies, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, d'un comptoir de la Française des Jeux, d'un point PMU et d'un contrat de diffuseur de presse sis et exploité 53 Rue Nationale, 47290 Cancon, sous l'enseigne MAISON DE LA PRESSE, moyennant le prix de 165 000 euros s'appliquant aux éléments corporels à hauteur de 158 225 € et aux éléments corporels à hauteur de 6 775 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 8 avril 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, dans les locaux de la SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC sis 55 Avenue du Général de Gaulle 47000 Agen, où domicile a été élu à cet effet.
20VE01279

LA VIE ECONOMIQUE
DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue
Fondaudège - CS 71900 - 33081
Bordeaux Cedex
SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication :
Guillaume LALAU
Responsable des opérations :
Nicolas THOMASSET
Rédacteur en chef :
Vincent ROUSSET
Direction artistique : David PEYS

Maquettistes :
Sarah ALBERT, Noëllie SANZ
Secrétaire général des rédactions :
Michel CASSE
Rédaction : Nathalie VALLEZ,
Jennifer WUNSCH, Chantal BOSSY, Nelly BETAÏLE & Suzanne BOIREAU-TARTAROT

Service Annonces légales :
Marie-Carole BANEY

Direction financière et administrative :
Katia DE STEFANO

Service abonnement :
Catherine DEPETRIS

Service comptabilité :
Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales : Anthony BLUTEAU,
Franck DUPÉRIÉ & Christine SABOURIN

Secretariat : Khedidja OUIS & Sandrine CARCENAC

PUBLICITÉ

Responsable commerciale :
Hamida BETRICHE
Assistante commerciale :
Charlotte LAURENT
Tél. 07 85 39 64 49

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - Parution le
mercredi

Impression : ROTIMPRES

Commission paritaire
n° 1022 I 182705

Prix unitaire : 1,30 €

Abonnement 1 an : 34 €

Membre
RésoHebdoEco



AIDE FINANCIÈRE AUX PME

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES AIDES DE 1 500 ET 2 000 EUROS SONT PRÉCISÉES. ELLES POURRONT BÉNÉFICIER AUX ENTREPRISES DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MARS 2020 A BAISSÉ D'AU MOINS 50 % PAR RAPPORT À MARS 2019.

Par Stéphane BOURSE
et Vincent ROUSSET

Dans le cadre du fonds de solidarité, deux aides financières sont mises en place en faveur des petites entreprises, sociétés, entrepreneurs individuels, micro-entrepreneurs, associations.

Un décret du 30 mars 2020 précise les conditions d'attribution de ces aides. Les aides sont destinées, d'abord aux entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public, mais aussi à celles dont le chiffre d'affaires de mars 2020 a baissé d'au moins 70 % par rapport à mars 2019. Le ministre de l'Économie a annoncé que ce pourcentage de perte serait abaissé à 50 %.

Les aides sont réservées aux entreprises n'employant pas plus de 10 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros et dont le bénéfice imposable du dernier exercice a été inférieur à 60 000 euros (dans les sociétés, le bénéfice imposable doit être majoré des sommes versées au dirigeant). Les travailleurs indépendants ou les dirigeants de société ne doivent pas être par ailleurs salariés à plein temps ou retraités. Le décret prévoit aussi qu'ils ne doivent pas avoir perçu plus de 800 euros d'indemnités journalières de sécurité sociale au mois de mars 2020.

Enfin, ne peuvent bénéficier de l'aide, les entreprises qui, au 1^{er} mars 2020, ont déclaré une cessation des paiements ou des difficultés pouvant conduire à une procédure collective.

AIDE PLAFONNÉE À 1 500 EUROS

Une première aide, plafonnée à 1 500 euros, est destinée à compenser la perte de chiffre d'affaires constatée au cours du mois de mars 2020. La demande d'aide peut être effectuée depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 30 avril 2020 sur le site impot.gouv.fr. Elle doit être accompagnée d'une estimation de la perte de chiffre d'affaires (l'aide est égale à la perte de chiffre d'affaires avec un plafond de 1 500 euros).

AIDE COMPLÉMENTAIRE DE 2 000 EUROS

Les entreprises bénéficiant de l'aide de 1 500 euros peuvent obtenir un complément forfaitaire de 2 000 euros, sous des conditions plus restrictives. Seules sont éligibles les entreprises risquant la cessation des paiements et employant au moins un salarié au 1^{er} mars 2020 (CDI ou CDD). L'entreprise doit justifier qu'elle se trouve dans l'impossibilité de régler les dettes exigibles à 30 jours et qu'elle n'a pas pu obtenir de prêt de trésorerie de sa banque habituelle. La demande d'aide doit indiquer le montant du prêt qui a été refusé (en mentionnant les coordonnées de l'interlocuteur de la banque). Le risque de cessation des paiements doit être démontré par une description succincte de la situation et un plan de trésorerie à 30 jours.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2018 T3	113,45	+ 2,41 %
2018 T4	114,06	+ 2,45 %
2019 T1	114,64	+ 2,48 %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2020 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019			
VOITURES			
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR			
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS			
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,2375
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,0674) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JAN. 2019	JAN. 2020	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	103,01	104,54	+ 1,5 %
INDICE HORS TABAC	102,67	103,94	+ 1,2 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL		
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^{ème} TRIMESTRE 2019	129,72	+ 1,53 %
3 ^{ème} TRIMESTRE 2019	129,99	+ 1,20 %
4 ^{ème} TRIMESTRE 2019	130,26	+ 0,95 %

INSEE - 12 JUILLET 2018

SMIC	
HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,15 €	1 539,42 €

AQUARIUM DE BIARRITZ

LA VIE CONTINUE

À L'HEURE DU CONFINEMENT, L'AQUARIUM DE BIARRITZ ET SES DIFFÉRENTES ESPÈCES CONTINUENT À VIVRE MALGRÉ UN PARCOURS DE VISITE VIDE ET SILENCIEUX...

Par Vincent ROUSSET



© D.F.

Ainsi, actuellement, deux équipes de trois soigneurs se relaient (sans se croiser) tous les deux jours pour assurer l'alimentation, les soins aux 8 200 animaux, le nettoyage de la cinquantaine d'aquariums de toutes tailles, pour veiller aux paramètres physico-chimiques - température, pH, taux d'oxygène, salinité - des 2 500 000 litres d'eau. « Il y a des animaux que nous devons nourrir tous les jours, d'autres comme les raies plusieurs fois par jour... Alors que les requins ne mangent que quatre fois par semaine », affirme Laurent, biologiste à l'Aquarium. En plus de ses pensionnaires habituels, l'Aquarium compte 4 jeunes phoques et 2 petites tortues caouannes actuellement dans son Centre de Soins. Ces jeunes phoques, soignés à Biarritz, repartent habituellement entre mi-mars et mi-avril. « Avec cette situation, nous ne savons pas quand ils pourront reprendre la mer, les plages étant interdites. Leur état de santé leur permet de repartir dès maintenant. Ils ont d'ailleurs tous pris entre 25 et 40 kilos », ajoute le biologiste. Lesdits phoques seront balisés et ainsi suivis après leur nouveau départ par l'équipe de soigneurs. Malgré l'absence de recettes pour l'établissement biarrot, certaines dépenses sont incompressibles et indispensables : loyer, électricité, nourriture... « Nous espérons que la situation s'améliorera très prochainement et que tout le monde pourra reprendre une vie et un rythme normaux. La saison estivale sera primordiale, nous espérons que les visiteurs viendront nombreux visiter nos installations », martèle le directeur général.

« LES REQUINS NE MANGENT QUE 4 FOIS PAR SEMAINE »

Non loin du rocher de la Vierge, l'Aquarium de Biarritz est un des lieux emblématiques de la cité basque accueillant 300 000 visiteurs à l'année. Depuis plusieurs semaines, confinement national oblige, l'ambiance est devenue un peu étrange et vide comme dans d'autres lieux touristiques où le public se masse habituellement. « Nous avons fermé les portes de notre établissement après le décret du 14 mars et nous ne savons pas quand il ouvrira de nouveau. Seules les équipes de biologistes et techniciens participent à cette organisation de crise. Nous devons veiller, avant tout, au bien-être de nos animaux. Nous avons, pour cela, des équipes dévouées et passionnées ainsi que des stocks suffisants de nourriture et de matériels. Nos fournisseurs continuent à livrer, moins fréquemment mais ce n'est qu'une question d'organisation », explique Olivier Mercoli, directeur général de l'Aquarium de Biarritz et de la Cité de l'Océan.